

## COMMUNE de CORRAVILLERS

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du vendredi 4 mars 2016.

A 20h00, 9 conseillers se sont réunis en mairie autour de Catherine LALLEMENT, Maire, afin de délibérer sur l'ordre du jour Antoine Chevalley étant excusé.

La première partie du conseil fut consacrée à la présentation des budgets.

Le résultat excédentaire du budget général est de 483 964,48 euros. Il se compose de la réalisation de l'exercice : dépenses de fonctionnement (202 350,19 €), des recettes de fonctionnement (231258.9€), des dépenses d'investissement (358 442.23€) des recettes d'investissement (326 411.05€) et du report de l'exercice 2014: 525 509.48€ de la section fonctionnement et -38 422.53€ de la section investissement

Le résultat excédentaire du budget eau est de 46 207.5euros. Il se compose de la réalisation de l'exercice : dépenses de fonctionnement (5 710.07 €), des recettes de fonctionnement (60 778.84€), des dépenses d'investissement (44 512.60€) des recettes d'investissement (2 146€) et du report de l'exercice 2014 : 7.596 € de la section fonctionnement et 25 909.33€ de la section investissement.

Les comptes administratifs, les budgets primitifs et les comptes de gestion ont été votés à l'unanimité.

Le conseil a décidé à l'unanimité de maintenir les taux des diverses taxes communales.

Le conseil a délibéré pour l'attribution de subventions aux associations : ADMR 100€  
l'association du Plain 100€, Le Hand Ball de Fauconney 1000 étangs 120€.

Le conseil a accepté à l'unanimité le virement de 50.000€ du budget général pour l'affecter au budget eau.

Pour les prochains travaux en forêt, le conseil à l'unanimité accepte une partie des propositions de l'ONF, le reste étant réalisé par la commune ou reporté pour les années à venir.

Le conseil après délibération à l'unanimité a fixé l'indemnisation de l'agent recenseur à 600 € (Brut).

La dernière délibération à l'unanimité a retenu la société BETG pour la maîtrise d'ouvrage des chemins communaux.

Après les délibérations le conseil a débattu sur **des questions diverses** :

Motion votée par le conseil municipal de Corravillers

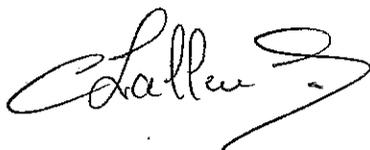
Suite au projet de fermeture de la maternité de Remiremont, le conseil municipal de la commune de Corravillers (70310), lors de sa séance du vendredi 4 mars 2016, a décidé à l'unanimité de dire **NON à la fermeture de la maternité de Remiremont.**

Le projet présenté oublie les difficultés du monde rural à accéder aux services de santé et ne tient pas compte de la situation géographique (zone de montagne). La majorité de nos habitants fréquente cet établissement, sa suppression aurait des conséquences non négligeables en terme de sécurité pour leur santé ; les plus proches sites seraient : Epinal (50minutes), Vesoul (55minutes), Belfort (1h15).

Le conseil municipal de Corravillers s'appuie

- sur les priorités nationales de santé publique « l'hôpital doit répondre aux obligations de service public : égalité d'accès, continuité et adaptabilité »
- sur la qualité des soins dispensés
- sur la nécessité d'un service public de proximité

**Pour se positionner en faveur du maintien de la maternité de Remiremont.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lalleu' followed by a stylized flourish.

Le conseil se pose la question de l'utilisation de l'ancienne école. Une mise à disposition au comité des fêtes peut s'envisager. Une rencontre tripartite est à programmer pour affiner le projet.

Le conseil a évoqué plusieurs projets d'achat et d'échange de terrains.

Concernant la remise en état du monument aux morts les conseillers ont évoqué diverses pistes pour sa réfection.

Le dernier point évoqué concerne le projet de fermeture de la maternité de Remiremont. Le conseil décide une motion de soutien pour le maintien de ce service de santé.

Vu pour être affiché le jeudi 10 mars 2016, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

A Corravillers, le 9 mars 2016

Le MAIRE

Catherine LALLEMENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Lallement', with a stylized flourish extending to the right.